

prit soin d'accoutumer peu à peu sa jeune cousine (1), fut définitivement agréé. L'union de ce prince avec la reine parut à Louis-Philippe, selon quelques informations plus ou moins rigoureuses, offrir des chances probables de fécondité (2), et il fut résolu entre le roi des Français et la Cour de Madrid que les deux mariages auraient lieu simultanément. Cette précipitation, tant reprochée à Louis-Philippe, paraît suffisamment justifiée, soit par la conduite versatile du cabinet anglais, soit par la crainte plausible que le refus d'unir instantanément le duc de Montpensier à l'infante, ne fit échouer le projet d'union de la reine avec son cousin, et n'entraînât Marie-Christine dans toute autre combinaison matrimoniale contraire à la politique française.

Toutefois, il paraît difficile, au point de vue français, d'affranchir d'un sentiment de personnalité coupable la conduite de Louis-Philippe en cette occasion. L'intérêt dynastique peut seul expliquer, à mon avis, l'esprit de résolution remarquable avec lequel il affronta les chances d'une guerre européenne par la rupture de cette entente cordiale qui avait résisté jusqu'alors à tous les procédés hostiles du gouvernement anglais. En présence des mécontentements inévitables de notre ombrageuse et puissante alliée, la question du maintien de l'influence française en Espagne ne venait, en effet, que dans un ordre secondaire. Il est vraisemblable, d'ailleurs, que la répugnance de l'Angleterre pour le comte de Trapani eût cédé devant une appréhension sérieuse du mariage de l'infante avec le duc de Montpensier. Quant au prince Léopold de Saxe-Cobourg, en admettant que son affinité avec le mari de la reine Victoria dût alarmer le cabinet français sur le sort de cette influence, le cabinet ne pouvait perdre de vue

(1) Lettre particulière de M. Bresson à M. Guizot, 13 juillet 1846.

(2) Lettre de Louis-Philippe à la reine des Belges.